

DECRET N° 88-75 du 22 Février 1988

portant nomination de la Camarade Bernadine do REGO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès du Canada.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77_32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisations et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur les rémunérations, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 3 Novembre 1987 ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Novembre 1987,

D E C R E T E

Article 1er. - La Camarade Bernadine do REGO est nommée Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès du Canada.

Article 2. - Dans ses nouvelles fonctions, la Camarade Bernadine do REGO bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 et les actes qui l'ont modifié aux Chefs de postes diplomatiques.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 Février 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERIKOU

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

Pour le Ministre des Finances et de
l'Economie absent, le Ministre des
Enseignements Maternel et de Base
chargé de l'intérim,

for in
Guy Landry HAZOUME

AKPO
Philippe AKPO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SPD 2 MAEC- 4
M F E 4 AMBASSADE BENIN-CANADA 2 INTERESSEE 1 DPE AU MIAS 2 DLC-DPE-
INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 CEAP 6 AUTRES MINISTERES 13 GCONB-
DCCT 2 ICE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.-